

392

P

NP

DM48

Projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

6211-24-097

Commission d'enquête

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la forêt domaniale dans la MRC de Montmagny

Mémoire déposé par

Maude Garant

3 juillet 2025

Introduction

Je fréquente le lac Jally depuis ma naissance puisque mes grands-parents y avaient une résidence secondaire qui appartient maintenant à mes parents. Le lac Jally est le berceau de mes plus beaux souvenirs d'enfance. Il s'agit de l'endroit où je me rends régulièrement avec mon mari et mes quatre enfants pour passer de précieux moments en famille. Finalement, il s'agit de l'endroit où je souhaite vivre le plus longtemps possible et l'héritage que je souhaite transmettre à mes enfants.

Je m'adresse aux membres de la Commission afin de faire part de mes préoccupations quant au parc éolien de St-Paul-de-Montminy. Ces préoccupations touchent l'acceptabilité sociale, la qualité de l'eau ainsi que la qualité de vie.

Préoccupations en lien avec l'acceptabilité sociale

Lorsque nous avons appris en février 2024 qu'un projet éolien serait développé à St-Paul dans la zone actuelle, les démarches pour déterminer l'emplacement des éoliennes étaient déjà très avancées, voire quasi finales. Compte tenu des impacts majeurs sur l'environnement et la qualité de vie, il est inadmissible que les propriétaires des terrains autour des lacs environnants n'aient pas été consultés en amont du projet. Si les promoteurs s'étaient donné la peine de faire une véritable démarche de consultation, ils auraient minimalement pris contact avec l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally (APELJ). Il s'agit d'une association dûment établie qui compte 46 ans d'existence. Sur le site Internet de l'APELJ se trouve une adresse courriel permettant de rejoindre ses représentants¹. Les riverains des lacs Jally, Gosselin et Collin ont dû insister pour prendre part à un comité de travail avec les représentants de Kruger. Cependant, ce comité est davantage utilisé dans la documentation déposée par le promoteur pour justifier son processus de consultation plutôt que d'ouvrir un réel dialogue avec les usagers du territoire. Aucune des modifications proposées aux emplacements prédéterminés des éoliennes n'a été retenue pour des questions de rentabilité économique au détriment d'une considération réelle des préoccupations locales.

Par ailleurs, la MRC de Montmagny et la municipalité de St-Paul sont au fait du travail de l'APELJ pour la protection du lac Jally puisqu'ils ont été partenaires dans la réalisation d'un carnet de santé pour le lac Jally. Ce carnet de santé avait pour objectif de rassembler les connaissances sur le lac et son état de santé afin de faciliter la prise de décisions pour les acteurs du lac et du bassin versant (Organisme de bassin

¹ <https://ape-lacjally.com>

versant du fleuve Saint-Jean, 2024²). Le manque de considération des enjeux liés à la construction d'un parc éolien dans le secteur des lacs est paradoxal au soutien de la MRC et de la municipalité dans la réalisation du carnet de santé.

L'APELJ est une partie prenante locale **incontournable** à considérer. La compagnie Kruger, la MRC de Montmagny et la municipalité de Saint-Paul ont manqué à leur devoir de consultation auprès de citoyens touchés directement par le projet éolien.

Préoccupations en lien avec la qualité de l'eau

En tant que membre du CA de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally (APELJ) depuis 14 ans, je suis pleinement consciente de la fragilité de l'écosystème. La santé du lac est une préoccupation constante.

Au cours des dernières années, nous avons vu à quel point la moindre coupe forestière dans les montagnes avait un impact sur l'apport en sédiments dans le lac. En l'espace de quelques années, nous avons vu la qualité de l'eau se détériorer. Les mesures de transparence de l'eau réalisées chaque année et les analyses de la qualité de l'eau réalisées aux 2 à 3 ans indiquent que le rythme de vieillissement du lac s'accélère, ayant passé d'un état oligotrophe et oligomésotrophe entre 2008 et 2013 à un état mésotrophe en 2021 (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2024). À l'aide des recommandations émises dans le carnet de santé, l'APELJ a identifié des solutions et a entrepris des démarches pour inverser cette tendance. La construction d'un projet de parc éolien à proximité et plus spécifiquement dans le bassin versant du lac Jally viendra faire entrave à tout le travail réalisé depuis 46 ans.

Dans le carnet de santé du lac Jally réalisé par l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (2024), il est clairement étayé que les activités forestières dans le bassin versant menacent le fragile équilibre du lac Jally. L'exploitation forestière peut amener au lac une charge supplémentaire de sédiments et d'éléments nutritifs, entraînant des conséquences importantes pour la faune et la flore aquatiques. La croissance excessive de la flore aquatique mène à la détérioration de la qualité de l'eau, à une diminution de l'oxygène dissous et à une augmentation de la turbidité, ce qui a un impact sur tous les aspects physico-chimiques et biologiques de l'écosystème (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2024). La situation

² Carnet de santé disponible sur le site Internet suivant : disponible au <https://obvfleuvestjean.com/wp-content/uploads/2025/01/CDS-LAC-JALLY-Final.pdf>

est particulièrement préoccupante puisque le sol du bassin versant du lac Jally présente un drainage insuffisant. Il est donc particulièrement sensible au ruissellement, lequel est favorisé par les coupes forestières (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2024).

Des études scientifiques corroborent les observations terrain de l'APELJ et les recommandations émises par l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. Dans une revue systématique de la littérature, Rediske et al. (2021) indiquent que l'un des facteurs à considérer dans le choix d'un emplacement pour des projets éoliens est l'absence de cours d'eau. En effet, les emplacements situés à l'intérieur de 400 mètres des rivières et ruisseaux devraient être considérés comme des zones d'exclusion. Le bassin versant étant largement parcouru de cours d'eau, il s'agit d'une zone qui aurait dû être exclue dans le choix du site pour le parc éolien. Les données présentées dans l'étude d'impact du projet confirment d'ailleurs que la distance minimale prévue entre les cours d'eau et l'emplacement des éoliennes est en dessous de cette recommandation (Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy, 2024, tableau 29).

À la lumière des observations terrain recueillies depuis bon nombre d'années, des informations fournies dans le carnet de santé du lac Jally et des études scientifiques consultées, il est complètement illusoire de penser que des mesures d'atténuation pourront éviter les impacts négatifs sur les cours d'eau tel que le prétendent les représentants de la compagnie Kruger. Il y aura trop de cours d'eau affectés, trop de drainage de sédiments causé par les coupes forestières ainsi que par la construction et l'élargissement de routes. L'écosystème du lac Jally est fragile et réagit fortement aux coupes forestières. Il est important de noter que le lac Jally est à la tête du bassin versant. Protéger le lac Jally équivaut à protéger les autres lacs puisque la dégradation pourrait avoir des impacts sur les lacs qu'il alimente.

Pour toutes ces raisons, un projet de parc éolien n'a pas sa place à proximité de lacs et il est **inacceptable** de trouver des éoliennes dans le bassin versant du lac Jally.

Préoccupations en lien avec la qualité de vie

Le projet de parc éolien est fort préoccupant sur le plan de la qualité de vie, notamment sur les plans sonore et visuel.

L'une de nos activités familiales de prédilections lorsque nous allons au lac Jally est l'observation des étoiles. La présence d'éoliennes et les lumières émises par les installations la nuit perturberont grandement cette activité. De plus, la baignade dans le lac, les promenades en canot, en kayak et en planches à pagaie sont au cœur de notre quotidien. La présence de neuf éoliennes visibles à partir du lac entachera le paysage et portera atteinte au plaisir de profiter des activités nautiques. Ceci est sans compter la perte de valeur des propriétés. Nous aimons beaucoup faire des randonnées pédestres en famille dans les sentiers du Parc régional des Appalaches qui se trouvent à proximité. La présence de ces gigantesques éoliennes sera certainement un facteur dissuasif pour pratiquer cette activité.

La pollution sonore constitue également une inquiétude majeure en lien avec la réalisation du projet. Dans ce projet-ci, la question du bruit est d'autant plus préoccupante puisqu'aux abords d'un lac, les sons sont amplifiés par l'écho. Il s'agit de la première fois qu'un projet éolien de cette ampleur sera réalisé dans un environnement où il y a la présence de lacs. Il est difficile de croire que les sons occasionnés par les éoliennes ne seront pas perceptibles au lac Jally. Selon Hamed et Alshare (2022), les niveaux de pression occasionnés par les sons associés au fonctionnement des éoliennes peuvent occasionner des problèmes de santé liés à l'anxiété tels que des maux de tête, des problèmes de sommeil et des problèmes d'audition. Ces auteurs proposent de positionner les éoliennes à une distance minimale de 2 km de distance des habitations, ce qui n'est pas le cas dans le projet qui nous concerne.

Le lac Jally est un endroit de détente et de ressourcement pour notre famille. Face au projet de parc éolien, nous nous sentons dépossédés de ce lieu que nous chérissons tant et qui fait partie de nous. Il est **indéniable** que le développement d'un parc éolien hypothéquera grandement notre qualité de vie. La construction d'un parc éolien et la cohabitation avec celui-ci ne seront pas sans impact sur notre santé mentale.

Conclusion

Considérant que les riverains du lac Jally n'ont pas été considérés comme une partie prenante à part entière dans l'élaboration du projet ;

Considérant les impacts à prévoir sur la qualité de l'eau advenant l'installation d'une éolienne dans le bassin versant du lac Jally;

Considérant les effets indéniables sur la qualité de vie et la santé des riverains du lac Jally dus aux impacts visuel et sonore des éoliennes de 200 m de hauteur;

Je demande que les revendications des riverains soient entendues et qu'il n'y ait aucune installation d'éoliennes dans le bassin versant du lac Jally, pas plus que dans les bassins versants des autres lacs concernés par le projet.

Je demande également aux commissaires de considérer le dangereux précédent créé par une éventuelle acceptation de ce projet. Celui-ci ouvre la porte à la réalisation de projets éoliens dans des milieux hydriques fragiles à forte valeur écologique.

Références

Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. (2024). *Étude d'impact sur l'environnement – Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy. Volume 1: Rapport principal*. Étude réalisée par Pesca Environnement et déposée au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Hamed, T. A., & Alshare, A. (2022). Environmental impact of solar and wind energy-a review. *Journal of Sustainable Development of Energy, Water and Environment Systems*, 10(2), 1-23.

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ). 2024 *Carnet de santé du lac Jally*. Témiscouata-sur-le-lac, 42 pages.

Rediske, G., Burin, H. P., Rigo, P. D., Rosa, C. B., Michels, L., & Siluk, J. C. M. (2021). Wind power plant site selection: A systematic review. *Renewable and sustainable energy reviews*, 148, 111293.